

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Compte rendu de la séance du 26 février 2024

Présidente de la séance : Martine JOSEPH

Secrétaire de la séance : Dominique LEGER

<u>En exercice :</u> 17	<u>Sont présents :</u> Sylviane ANTOINE, Christelle CHAUMART, Jeannine FOURNIER, Liliane GOUJAT, Martine JOSEPH, Marie-Christine KITYNSKI, Dominique LEGER, Michèle LONGUEVILLE, Angelico MATTIONI, Denis VARNIER, Chantal WILLEMS.
<u>Présents :</u> 11	<u>Représentés :</u> Patricia BAYETTE représentée par Martine JOSEPH.
<u>Votants :</u> 12	<u>Absents et Excusés :</u> Jean-Louis CANOVA, Lydie LERECH, Sylvie SCHUFT, Patrick ROBERT Hélène THEVENIN.
	<u>Secrétaire de séance :</u> Dominique LEGER.

Madame JOSEPH Martine prend la présidence et dénombre 11 membres régulièrement présents. Elle constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

Dominique LEGER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE : Le compte rendu de la séance du 15 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1/ Aide sociale (8.2) : Participation financière pour le règlement d'une facture d'eau (dossier arrivé le 8 février 2024).

Questions, suggestions diverses et informations

Délibérations du conseil :

1/ DE 2024 003 Demande de participation financière pour le règlement d'une facture d'eau (dossier arrivé le 08/02/2024)

Dans le cadre de sa convention "Solidarité Energie" avec le Département de la Meuse, le CCAS est saisi d'une demande d'aide financière d'un montant de 76€, pour le règlement d'une facture d'eau d'un montant total de 191.97€, soit environ 40% de la facture ; le département étant sollicité pour le restant.

Cette demande concerne une femme de 40 ans, originaire d'Ancerville et domiciliée dans un logement du parc HLM. Madame est actuellement en formation CAP Petite enfance et souhaite passer ensuite le concours d'ATSEM.

Elle vit seule avec ses deux filles, dont l'une d'elles se retrouve déscolarisée, suite à d'importants problèmes de santé.

Madame est rigoureuse dans la gestion de son budget, mais subit une forte hausse sur ses mensualités de chauffage, pour une même consommation. Par ailleurs, elle a dû également faire face en décembre à des frais d'entretien de son véhicule.

Aujourd'hui, elle se retrouve avec une facture d'eau impayée et s'inquiète de recevoir sa nouvelle facture très prochainement. C'est pourquoi, elle sollicite la prise en charge de sa facture d'eau, afin de maintenir un budget sain et de pouvoir payer les factures à venir. L'assistante sociale émet un avis favorable.

Madame n'a reçu aucune aide sur le FSL, cette année, et répond aux conditions pour en solliciter une.

Le Conseil d'Administration,

après avoir pris connaissance du dossier et fait le point sur les ressources et les charges mensuelles de la demandeuse,

- DECIDE d'accorder cette aide de 76€, qui sera versée par mandat administratif au SGC pour le règlement de la facture n°FAC20235056299949.

Délibération : adoptée

Affaires non soumises à délibérations :

Questions, suggestions diverses et informations :

*** BANQUE ALIMENTAIRE : nombre de bénéficiaire à définir pour 2024**

> Comme chaque année, la banque alimentaire nous demande de définir le nombre de bénéficiaires

En 2022, nous prenions pour 31 bénéficiaires. L'an dernier nous avons abaissé le nombre à 15, car nous étions moins sollicités.

Ces derniers temps, nous sommes un peu juste au niveau stock par rapport aux nombres de bénéficiaires. Les membres s'accordent donc pour augmenter à 25 la demande à la banque alimentaire ; quitte à réactualiser ce nombre en cours d'année.

Levée de la séance à 11h30.

Le secrétaire de séance,
Dominique LEGER

La Présidente de séance,
Martine JOSEPH